



Conditions Générales d'utilisations de la carte fidélité « Le Marais, La Carte »

Le programme « ECO-RESPONSABLE » qui vous paie le café.

le 30/09/2021

**M** Le Marais  
03 86 53 25 50

## 1. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PROGRAMME CARTE DE FIDELITE « Le Marais, La Carte »

Le programme Carte de Fidélité « Le Marais » La Carte » (Ci-après le « PROGRAMME FIDELITE ») est proposé par la société d'exploitation du restaurant (SARL SAH) sous enseigne « Le Marais ».

L'objectif du PROGRAMME FIDELITE est d'établir une relation privilégiée entre le restaurant et les consommateurs; (ci-après le « CLIENT ») reconnaît. Toute adhésion au PROGRAMME FIDELITE entraîne l'acceptation pure et simple par le CLIENT des présentes conditions générales d'utilisation, qui lui ont été présentées et remises par le restaurant et dont le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance. Les conditions générales en vigueur sont disponibles sur simple demande à l'accueil du restaurant ou sur demande écrite à l'attention du « Restaurant Le Marais, 2 Avenue du Général de Gaulle, 89 380 Appoigny » ou par mail à [contact@lemaraisauxerre.fr](mailto:contact@lemaraisauxerre.fr) ainsi que sur le site [www.lemaraisauxerre.fr](http://www.lemaraisauxerre.fr).

1.1. QU'EST-CE QUE LA CARTE DE FIDELITE ? La carte de fidélité « Le Marais, La Carte » délivrée par le restaurant au CLIENT (ci-après la CARTE DE FIDELITE) permet à son titulaire de bénéficier du PROGRAMME FIDELITE et dans ce cadre, de se voir accorder par le restaurant des avantages et des remises en unités équivalents euros (ci-après « AVANTAGES CARTE »). Ces AVANTAGES CARTE peuvent être uniquement cumulés dans le restaurant sous l'enseigne Le Marais à Appoigny (89). Tout achat sur notre site internet ou chez un partenaire ne donnera droit à aucun crédit fidélité.

### 1.2. MODALITES D'UTILISATION DE LA CARTE DE FIDELITE

#### • Comment obtenir des AVANTAGES CARTE ?

Les AVANTAGES CARTE sont accordés lors du passage en caisse comme bénéficiant d'AVANTAGES CARTE ou dans le cadre d'opérations commerciales ponctuelles mises en œuvre par l'enseigne Le Marais. Les modalités d'obtention des AVANTAGES CARTE sont définies librement par le restaurant. Le détail de ces modalités est disponible sur le ou les support(s) associé(s) aux produits et/ou à l'opération commerciale concernée(s) (prospectus, site internet, affichage en restaurant, etc). Il pourra être demandé au CLIENT, à chaque utilisation de sa CARTE DE FIDELITE, de justifier de son identité. A défaut de pouvoir en justifier, il pourra être refusé au CLIENT le bénéfice des AVANTAGES CARTE correspondants. Les AVANTAGES CARTE ainsi crédités seront disponibles lors du prochain passage en caisse.

• Comment connaître ses AVANTAGES CARTE ? Le CLIENT peut consulter ses AVANTAGES CARTE disponible sur sa Carte de émis par le restaurant qui lui a délivré sa carte.

• Comment utiliser ses AVANTAGES CARTE ? Les AVANTAGES CARTE cumulés par le CLIENT sur la CARTE DE FIDELITE peuvent être utilisés, en tout, sous forme de remises accordées par le restaurant, lors d'achats ultérieurs dans le restaurant. Pour bénéficier de ces remises, le CLIENT doit présenter lors de son passage en caisse du restaurant sa CARTE DE FIDELITE ainsi que sa pièce d'identité.

En effet, seul le titulaire de la CARTE DE FIDELITE est autorisé à utiliser la remise disponible au bout de 10 visites. La Carte de Fidélité n'est en aucun cas une carte de paiement. Les AVANTAGES CARTE ne peuvent donner lieu ni à une contre-valeur en numéraire, ni à un rendu en monnaie.

• Quel(s) produit(s) d'AVANTAGES CARTE le CLIENT peut bénéficier avec sa CARTE DE FIDELITE ? Le CLIENT peut bénéficier d'un café offert pour tout repas consommé (pour un minimum deux plats, entrée, plat ou plat dessert).

- Quel montant de remise d'AVANTAGES CARTE le CLIENT peut-il bénéficier sur sa CARTE DE FIDELITE ? Le CLIENT peut bénéficier sur sa CARTE DE FIDELITE une remise de 10% sur sa note par tranche de 10 passages en caisse, le CLIENT peut également choisir de reverser la totalité de cette remise à une des deux associations proposées par le restaurant au moment de son passage en caisse. Seul le CLIENT peut bénéficier des remises accordées par la CARTE DE FIDELITE, en aucun cas il est possible de faire bénéficier de la remise pour des convives d'une même table ou non.

### 1.3. COMMENT ADHERER AU PROGRAMME FIDELITE ?

- Qui peut adhérer au PROGRAMME FIDELITE? Toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sur simple demande auprès du restaurant, peut adhérer au PROGRAMME FIDELITE. L'adhésion au PROGRAMME FIDELITE est gratuite. Le PROGRAMME FIDELITE est strictement réservé aux consommateurs personnes physiques pour une utilisation privée et à des fins non professionnelles (**les soirées commerciales/demi-pensions et les repas de groupes ne peuvent faire bénéficier d'aucun avantage**). Toute autre utilisation sera considérée comme frauduleuse et conduira à la perte du bénéfice du PROGRAMME FIDELITE.
- Quelles sont les formalités ? Pour adhérer au PROGRAMME FIDELITE, le CLIENT doit remplir les informations au dos de la CARTE DE FIDELITE disponible au restaurant et être muni de sa pièce d'identité dont une copie pourra être conservée par le restaurant. Toute CARTE DE FIDELITE incomplète, erronée ou illisible ne sera pas pris en compte. Le CLIENT garantit l'exactitude, l'intégrité et la véracité des données et informations transmises lors de son adhésion au PROGRAMME FIDELITE. A l'issue de cette adhésion, le CLIENT se verra remettre par le restaurant sa CARTE DE FIDELITE dont il sera le seul et l'unique titulaire. Il ne sera remis qu'une seule CARTE DE FIDELITE nominative par CLIENT.
- Que faire en cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa CARTE DE FIDELITE ? En cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa CARTE DE FIDELITE, le CLIENT devra faire la demande d'une nouvelle CARTE DE FIDELITE. Les AVANTAGES CARTE déjà crédités seront définitivement perdus. Ni le restaurant, ni l'enseigne Le Marais ne pourra être tenus responsables, à l'égard du CLIENT, en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte de Fidélité.

1.4. COMMENT SONT UTILISEES LES DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT ? Le PROGRAMME FIDELITE, proposé par le restaurant au CLIENT, est la propriété de Le Marais (SARL SAH, au capital de 38 417 euros, dont le siège social est situé au 2 Avenue du Général de Gaulle, 89 380 Appoigny)). La mise en place du PROGRAMME FIDELITE respecte les formalités préalables imposées par la réglementation de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Les données personnelles communiquées par le CLIENT via la CARTE DE FIDELITE pourront être utilisées par Le Marais pour contacter le CLIENT dans le cadre du PROGRAMME FIDELITE ainsi que pour lui envoyer des informations et des offres. Le CLIENT peut exercer, à tout moment, ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression sur les informations le concernant et peut s'opposer, pour motif légitime, au traitement de ses données de la manière suivante : • en écrivant à « Restaurant Le Marais » 2 Avenue du Général de Gaulle 89 380 Appoigny • en envoyant un e-mail par notre formulaire de contact sur [www.lemaraisauxerre.fr](http://www.lemaraisauxerre.fr)

1.5. RESPONSABILITE Le restaurant et/ou l'enseigne Le Marais déclinent toute responsabilité, à l'égard du CLIENT, en cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation. Le restaurant et/ou l'enseigne Le Marais se réservent le droit d'engager toute action, notamment judiciaire, qu'ils jugeraient utile en cas de déclaration erronée ou mensongère et/ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la CARTE DE FIDELITE. Dans ces hypothèses, le CLIENT perdra le bénéfice du PROGRAMME FIDELITE et la totalité des avantages de sa CARTE DE FIDELITE seront supprimés.

1.6. DIVERS Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment. Le CLIENT en sera préalablement informé par communication des nouvelles conditions générales d'utilisation par tout moyen approprié (affichage en point de vente, prospectus, site internet, etc.). Dans le cas où le restaurant et/ou l'enseigne Le Marais ne seraient plus en mesure d'assurer le bon fonctionnement du PROGRAMME FIDELITE, celui-ci pourrait être suspendu ou arrêté à tout moment. Une information en ce sens serait alors communiquée au CLIENT par tout moyen approprié. En cas de cessation du PROGRAMME FIDELITE, les AVANTAGES CARTE crédités sur la CARTE DE FIDELITE du CLIENT pourront être utilisés pendant le délai qui sera indiqué par le restaurant et/ou l'enseigne Le Marais et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.